

EDITORIAL



Bonne nouvelle : dès le mois de janvier, le territoire d'action de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne s'agrandit à nouveau, avec les communes de Manhay et Vielsalm. Grâce à ces nouvelles adhésions, nous comptons désormais neuf communes partenaires, et poursuivons nos efforts pour couvrir, à terme, tout le nord de la province.

L'événement de ce début d'année 2009 sera le lancement du Prix d'architecture durable en province de Luxembourg. Organisé en partenariat avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne et la Cellule Développement durable de la Province, cette première édition concerne les logements ou ensembles de logements neufs. Si vous êtes un maître d'ouvrage privé, que votre bâtiment se situe en province de Luxembourg et que sa conception est soucieuse du développement durable, pourquoi ne pas tenter votre chance?

A lire dans cette newsletter, un retour sur les activités de l'automne avec la première « Rencontre DGO4 - communes », les conférences du cycle « Economisez l'énergie dans votre maison » et l'évocation d'un moment très spécial : la Nuit blanche du Patrimoine à la Vieille Cense de Marloie.

Bonne lecture et à bientôt.

Geneviève Laurent
Coordinatrice-animatrice

URBANISME

Rencontre DGO4 - Communes

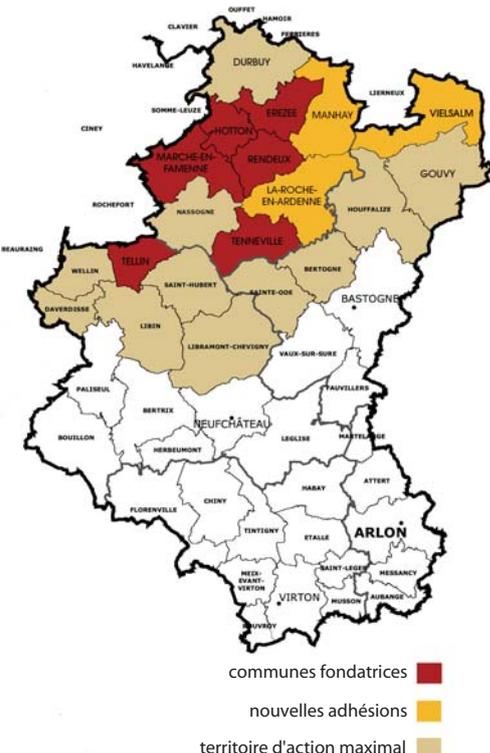
Le 30 septembre, la Maison de l'Urbanisme proposait aux agents communaux une matinée de rencontre avec un représentant de l'Administration wallonne, Monsieur José Schwanen, 1er Attaché à la DGO4, Direction extérieure d'Arlon.

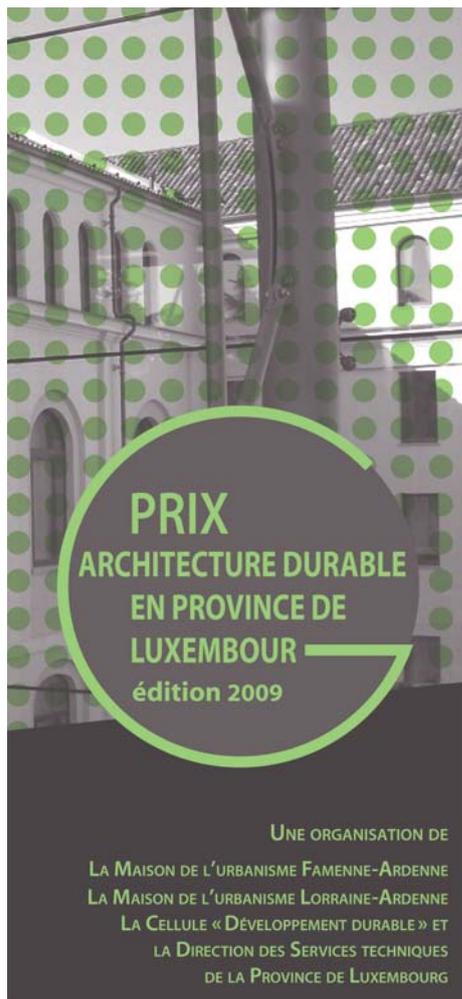
Parmi les thèmes abordés :

- des précisions au sujet de l'application des décrets concernant la performance énergétique des bâtiments, ou encore les infractions et sanctions urbanistiques ;
- les permis d'urbanisme en zone de loisirs et la transformation de chalets de vacances en résidences principales dans une zone forestière, problématiques fréquemment rencontrées sur le territoire de certaines communes partenaires ;
- la nouvelle réforme du CWATUPE, actuellement en préparation. Elle suscite beaucoup d'intérêt et de questions, notamment en ce qui concerne le permis de lotir. Ce sujet a d'ailleurs été au centre des travaux d'un groupe de réflexion animé par la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne depuis un an. La réforme et ses conséquences pratiques pour les communes seront au cœur de nos prochaines rencontres.

Cette formule semble répondre à un réel besoin des services Urbanisme, confrontés au quotidien à une législation en perpétuelle évolution. A l'opposé d'une conférence ex cathedra, ces rencontres doivent offrir un espace de dialogue où chacun est invité à poser ses questions, à faire part de ses difficultés et à échanger son expérience avec les autres participants.

Dans un premier temps, elles sont ouvertes aux 20 communes du nord de la province. Elles seront ensuite réservées aux communes partenaires de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne. D'autres organismes publics pourraient y être invités, en fonction des sujets abordés.





L'objectif de cette initiative de deux Maisons de l'Urbanisme, associées à la Province de Luxembourg, est de valoriser des constructions alliant architecture de qualité, performance énergétique et développement durable.

Conditions de participation :

- être un maître d'ouvrage privé,
- avoir construit un logement neuf (ou un ensemble de logements neufs), sur le territoire de la province de Luxembourg,
- la construction doit avoir été achevée entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2008, conformément au permis d'urbanisme,
- elle doit avoir été conçue par un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes de Belgique ou du Grand-Duché de Luxembourg.

Critères d'appréciation :

- conception du bâtiment : intégration à l'environnement, orientation et compacité des volumes, gestion parcimonieuse du sol,...
- cohérence et qualité de l'expression architecturale,
- efficacité énergétique des aspects techniques : isolation, ventilation, étanchéité, chauffage, électricité,...
- protection de l'environnement : utilisation de matériaux durables, gestion du chantier, des eaux usées et des déchets, degré d'imperméabilisation des sols,...
- rapport qualité/prix.

Prix :

Le jury décernera trois prix aux maîtres d'ouvrage pour une valeur totale de 7500€, ainsi que des bons d'achat pour une valeur totale de 1950€. Une mention « énergie » pourra être attribuée à un projet particulièrement élaboré du point de vue énergétique.

Les projets lauréats seront exposés lors de la cérémonie de remise des prix, au Palais provincial d'Arlon, le 25 mai, ainsi qu'à la conférence de clôture à Marche-en-Famenne le 28 mai.

Inscription :

Avant le 31 janvier, auprès de la Maison de l'Urbanisme concernée par la localisation du projet.

Règlement complet sur simple demande ou téléchargeable sur www.mufa.be; www.murla.be; www.province.Luxembourg.be

Avec le soutien de Paul Magnette, Ministre fédéral du Climat et de l'Energie en charge du Développement durable;

André Antoine, Ministre wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial;

Benoît Lutgen, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme ;

ainsi que des sociétés Lampiris, Briqueterie d'Arlon, Granubois et Passe-Partout.

« L'ARCHITECTURE DURABLE S'INSCRIT ÉTHIQUEMENT DANS SON MILIEU :

- ELLE BÉNÉFICIE DES AVANTAGES DE SON MILIEU,
- ELLE SE PROTÈGE DES DÉSAVANTAGES DE SON MILIEU,
- ELLE FAIT BÉNÉFICIER LE MILIEU DE CE QU'ELLE GÉNÈRE,
- ELLE PROTÈGE LE MILIEU DE SES PROPRES NUISANCES.

ET DONC L'ARCHITECTURE EN RELATION À SON MILIEU S'INSCRIT DANS LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE L'ESPACE EN RELATION AUX DIFFÉRENTS CONTEXTES. »

LA CELLULE DE RECHERCHE
ARCHITECTURE ET CLIMAT



La newsletter de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl est éditée avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires.

Elle peut être obtenue sur simple demande auprès de la Maison de l'Urbanisme et téléchargée gratuitement sur son site internet.

Editeur responsable : Philippe-Jacques Schreder (Président)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 Marloie

Tél. 084/45 68 60 - Fax 084/45 68 61 - contact@mufa.be - www.mufa.be